L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS;
MERCREDI MATIN, 27 MAI.

FEUILLETON.

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

XXI.

Suite.

—Sapristi! Il est plus lourd qu'hier!.... Son sommeil est pareil à la mort! Il me semble que je porte un cadavre!

Quelques minutes plus tard, le comte se trouvait étendu sur les coussins moelleux d'une vaste berline.

Il entendit le bruissement d'une clef tournant dans une serrure.

La portière était cadenassée. On venait de l'enfermer.

Presque aussitôt, la voiture partit au galop furieux de quatre chevaux lancés à toute bride.

On ne galopait pas. On volait. On dévorait l'espace.

Passe-Partout attendit un peu avant de se risquer à sortir de son immobilité.

N'entendant rien près de lui, ni un mouvement de muscle, ni un froissement d'étoffe, ni le souffle léger d'une respiration contenue, il ouvrit les yeux.

Rien! Personne.

Il se trouvait seul, bien seul.

Il respira plus librement, quoique enfermé à triple tour.

La présence de ses argousins ne lui pesait plus sur la poitrine.

Ah! la comtesse de Casa-Real avait bien pris toutes ses précautions.

Le tout était de savoir si elle avait calculé sans une trahison possible, ou si, cauteleuse comme une créole qu'elle était, elle n'avait pas gardé pour elle seule la partie la plus sérieuse de son plan.

Hermosa se mettre entièrement entre les mains de ses serviteurs! Leur donner connaissance de ses desseins, de ses projets, dans une question aussi grave pour elle! C'était bien peu probable.

Passe-Partout ne prit donc de tout ce qu'il venait d'entendre que ce qui lui parut absolument possible.

A coup sûr, on ne le conduirait pas à la Havane, si la tentative de délivrance faite en sa faveur venait à échouer.

Mais Mme de Casa-Real partir pour San-Francisco, pour cette contrée sauvage où ne vont que les pionniers de la richesse et de l'or!

Mme de Casa-Real, qui n'avait rien à demander à une de ces mines, moins riches qu'elle!

Le camarade du porte-clefs devait se tromper, ou bien, la comtesse avait trompé cet homme et ses compagnons.

De toutes façons, en mettant la main sur le poignard qui se trouvait dans sa poche, en touchant la crosse de ses revolvers, Passe-Partout se disait:

—Ni à la Havane! ni à San-Francisco!

Il jeta les regards autour de lui.

On traversait une plaine nue et aride.

Impossible de s'orienter.

Le comte de Warrens s'accommoda du mieux qu'il lui fut possible sur les coussins de la berline, et il récapitula tous les renseignements que le porte-clefs lui avait fait donner si adroitement par son complice.

Il eut beau les tourner et les retourner, il ne put en tirer autre chose que les réflexions précédentes.

Seulement, on veillait sur lui. La chose était sûre. Mais qui? Qui avait acheté le guichetier?

A qui appartenait cette écriture microscopique, impossible à reconnaître à cause de son infinie petitesse?

Une réponse lui était venue à l'esprit.

Il l'avait rejetée comme impossible, comme insensée.

Il y revenait pourtant, à cette réponse, à cette pensée incessante.

De toutes façons, il se tenait prêt à tout événement.

L'œil au guet, l'oreille au vent, la main sur ses armes, il attendait, bien déterminé à se faire tuer en combattant, en vendant chèrement sa vie, ou à reconquérir sa liberté.

La voiture roula toute la nuit, les chevaux allant ventre à terre.

Elle ne s'arrêta que pour relayer.

Les chevaux changés, on repartit, toujours courant un train de poste, un train d'enfer.

Enfin, le comte de Warrens sentit qu'on s'engageait dans un chemin de traverse.

Une porte roula bruyamment sur ses gonds rouillés.

La voiture s'engouffra comme un ouragan dans une vaste cour.

Là elle s'arrêta.

Passe-Partout comprit qu'on était arrivé.

Il se rejeta en arrière, reprit l'attitude qu'il avait en partant, ferma les yeux de plus belle, et attendit.

Il était huit heures du matin.

XXII.

LA FERME-PRISON.

On ouvrit la portière de la berline.

Un homme se pencha sur le comte, et après l'avoir examiné avec attention,

—Il dort, dit-il.... Il dort encore, mais avant peu il ne tardera pas à s'éveiller.

—Que faire? répondit le guichetier.

—Ce qui est convenu. Exécutez vos ordres, et ne vous préoccupez point du reste.

—Mais il s'apercevra de son changement de prison?

—Qu'importe? On le lui expliquera si besoin est, d'ailleurs, dans deux jours nous serons sous voiles.

—Allons.

Comme il l'avait fait au départ, le guichetier prit Passe-Partout dans ses bras, le sortit de la voiture et l'emporta.

Après un court trajet et après avoir [senti] qu'on montait une vingtaine de degrés, le comte de Warrens s'aperçut qu'on l'étendait sur un lit.

C'était toujours la même marche. On n'y changeait pas un iota.

—L'éveillons-nous? demanda son allié mystérieux.

—Oui.

Il approcha un flacon des narines du prisonnier.

Celui-ci fit un brusque soubresaut.

—Peste! dit-on, il est plus fiévreux que d'ordinaire.

Le comte s'arrêta dans son réveil. Il resta quelques minutes, s'étirant en rêve. Puis il ouvrit les yeux.

Un homme vêtu de noir, aux traits durs et sévères, lui tâtait le pouls, les yeux fixés sur sa montre.

C'était un médecin.

Passe-Partout entra franchement dans la mise en scène de cette comédie.

Il joua son rôle à merveille.

—Qu'y a-t-il? murmura-t-il.... J'ai souffert comme si j'allais mourir.... Je ne me suis jamais senti aussi faible.

—Vous nous avez fortement inquiétés, monsieur, répondit le médecin, ou celui qui en remplissait les fonctions.

Le prisonnier, faisant semblant de retrouver toute sa connaissance, dit, après avoir jeté un regard étonné autour de lui.

—Je ne suis plus dans ma cellule.

—Non, monsieur.

—Où m'a-t-on amené?

—A l'hôpital.

—A quel hôpital?

—Je veux dire à l'infirmerie de la prison, reprit son interlocuteur.

—J'ai donc été bien souffrant?

—Oui.

—Quand cela?

—Hier au soir.

—Ah!

Le comte ne pouvait s'empêcher d'admirer l'assurance avec laquelle mentaient tous ces gens-là.

Il fallait qu'une volonté forte et bien ordonnée les dirigeât les uns et les autres.

—Hier au soir, ce brave homme, ajouta le vrai ou le faux médecin, désignant le porte-clefs, en pénétrant dans votre cellule, à l'heure de sa ronde, vous a trouvé sans connaissance et à demi renversé sur votre lit.

—En effet.... je m'en souviens....

—Ah! fit le docteur, ne pouvant retenir un sourire ironique et faux comme son visage.

—Je me sentais fatigué, brisé; j'avais la tête lourde, et une envie de sommeil irrésistible m'a pris. Je me suis mis en mesure de me mettre au lit.... et.... et.... j'ai été pris d'un étourdissement qui m'a enlevé toute faculté.

—Et depuis lors?

—Je ne me rappelle plus rien.

Le médecin approuvait bonnement de la tête les paroles du prisonnier.

Il continua:

—Justement inquiet de votre état, le porte-clefs m'a fait appeler. Heureusement je n'avais pas encore quitté la prison. Je suis accouru assez à temps pour vous donner les premiers soins et vous faire transporter ici.

—Merci, monsieur.

—Cette chambre est vaste; la fenêtre donne sur la ferme-modèle des jeunes détenus.

—La vue sera plus gaie.

—Je l'ai pensé. Tenez-vous tranquille et tout ira bien.

—Je vous le promets.

—Adieu, monsieur. Ce soir, je reviendrai.

Le médecin sortit.

Demeurés seuls, et sûrs de n'être pas entendus, le prisonnier et le guichetier partirent d'un éclat de rire commun.

—Où sommes-nous? demanda vivement Passe-Partout.

—Je ne connais pas le pays.

—Tant pis.

—Tout ce que je puis vous garantir, c'est que nous n'avons pas plus de vingt lieues d'ici au prochain port de mer.

—Et....

—Et rien.... répondit le porte-clefs.... vous n'avez pas dormi, pendant votre sommeil, n'est-ce pas?

—Certes, non.

—Vous en savez autant que moi. Prenez garde.... on fait des rondes fréquentes. Les murs ont des yeux et des oreilles.

M. de Warrens reconnut la justesse de cette observation.

Il baissa la tête silencieusement.

—Là.... fit le porte-clefs changeant de ton et élevant la voix: voici votre déjeuner.... Mangez, buvez si le cœur vous en dit, et bon courage.

Il accentua ces deux derniers membres de phrase de telle sorte que Passe-Partout comprit qu'il n'avait rien à redouter du repas apporté par le guichetier.

Il fit un signe de tête au porte-clefs, qui se retira sans attendre plus longtemps.

Le premier mouvement du prisonnier fut d'aller à la fenêtre.

Cette fenêtre donnait sur une cour déserte, fermée et entourée par de hautes murailles.

Des instruments de labourage épars çà et là, des charrettes reposant sur leurs limons, une infinité de poules picorant à droite et à gauche, des canards barbotant dans une mare fangeuse, lui firent comprendre qu'effectivement il se trouvait dans une ferme assez importante.

La fenêtre était cadenassée avec soin, sans doute à cause de l'absence de barreaux.

La vue était naturellement assez bornée, il ne put se rendre un compte exact de la situation du corps de logis occupé par lui.

Pourtant, il fit une remarque qui le combla de joie.

La fenêtre, à son compte, ne devait pas se trouver à une distance de plus de quinze pieds du sol.

Le comte de Warrens passa cette journée plus agréablement que toutes les précédentes.

Tout sert de diversion à un prisonnier.

De même qu'un enfant, un rien l'amuse, l'intéresse.

Le principal, pour lui, consiste à tuer le temps, le temps qui s'écoule si lentement quand on souffre, et qui s'envole avec tant de rapidité lorsqu'on est heureux.

Le soir, le guichetier lui apporta son dîner.

—Pas d'imprudence, lui dit-il vite et bas, on vous surveille de près.

Derrière lui entra le soi-disant médecin.

Sa visite le convainquit que son malade ne courait aucun danger.

La nuit fut tranquille.

L'impatience de ne rien voir venir, de n'apercevoir aucun signe précurseur de sa libération, commençait à donner réellement la fièvre au prisonnier.

Il commença [illegible] et réussit à se calmer.

Le lendemain, le guichetier, en allant et en venant dans la chambre lui glissa ce seul mot à l'oreille:

—Attention!

Quel mot lui donna l'éveil.

Un nouveau danger le menaçait.

Mais lequel?

Le guichetier avait voulu le mettre sur ses gardes. Il y avait réussi.

Quel que fût ce danger, Passe-Partout l'attendait de pied ferme.

Cette attente monotone qu'il menait, lui, l'homme du tourbillon et de la vie à grandes guides, le fatiguait, l'énervait et lui enlevait presque toute son énergie.

Aussi considéra-t-il cette menace plutôt comme un bienfait que comme l'annonce d'un malheur.

L'espoir envahit son cœur. Il mit toute crainte puérile de côté.

Mieux valait cent fois une lutte mortelle, mais définitive, que cette alternative continuelle dans laquelle il se consumait depuis déjà tant de jours.

Il se redressa. Un sourire se dessina sur ses lèvres. Il se sentait fort et prêt.

Vers trois heures de l'après-midi, un grand bruit qui se faisait dans la cour de la ferme vint le tirer de ses méditations.

Il se leva et s'avança jusqu'à la fenêtre.

Un singulier spectacle s'offrit à sa vue.

La cour était remplie d'une foule d'individus, hommes, femmes, enfants, qui couraient dans tous les sens, criant, s'invectivant et jurant à qui mieux mieux.

Les poules et les canards s'enfuyaient à tire d'ailes, au milieu de leur effarement.

Il chercha la cause de tout ce tumulte.

C'était un cheval.

Ce cheval, échappé, galopait comme un furieux, déjouant les efforts de tous ses persécuteurs ou poursuivants.

On essayait vainement de l'arrêter.

Un gamin, à la mine effrontée et narquoise, faisait, en courant après la bête rebelle, plus de bruit à lui seul que tous les autres ensemble.

Il criait, trépignait, et, son bridon à la main, gesticulait bruyamment, sans tenir compte des injures et des bourrades qui pleuvaient sur lui dru comme grêle.

M. de Warrens regarda cette scène avec assez d'indifférence.

C'était burlesque, mais voilà tout.

Tout à coup, le gamin s'arrêta, et, relevant la tête, il fixa sur lui ses yeux noirs, pétillants de malice.

Ses yeux rencontrèrent un moment ceux du comte.

Ce fut rapide comme la lueur d'un éclair.

Il porta un doigt à ses lèvres.

Le comte le vit.

Cela fait, le gamin se perdit dans la foule.

L'indifférence du prisonnier fit place au plus curieux intérêt.

Il allait s'élancer en avant.

Les vitres de la fenêtre cadenassée l'arrêtèrent dans son élan.

Il tressaillit.

Puis étouffant un cri de surprise, il se retira vivement de la fenêtre, pour ne pas être aperçu de ses gardiens, qui eussent pu prendre ombrage de sa curiosité, et il alla en chancelant tomber sur sa chaise.

L'heure de sa délivrance approchait.

Passe-Partout venait de reconnaître Mouchette!

Cette vue, à laquelle il ne s'attendait pas, lui avait donné un coup impossible à soutenir tout d'abord.

Il eût mieux supporté le choc d'une balle de pistolet.

Mouchette dans la cour de la ferme, c'était la colombe de l'arche rapportant une branche d'olivier.

Mouchette, pour lui, c'était la personnification de tous les siens.

Il n'y avait plus de doute possible. Ses amis étaient là.

Ils avaient découvert la retraite où on le séquestrait.

Ils avaient suivi, atteint, perdu et retrouvé sa piste, puisque depuis un si grand nombre de jours et de nuits, c'était la première fois qu'en dehors du billet et des armes, ils parvenaient à lui donner signe de vie.

Dans son élan de joie et de reconnaissance, le comte de Warrens, qui jusque-là ne s'était pas oublié et n'avait jamais laissé échapper un cri imprudent, une phrase qui pût trahir la disposition de son esprit, le comte s'écria avec enthousiasme:

—Mon Dieu, Seigneur! vous prenez en pitié celles de vos créatures qui ne désespèrent jamais! Mon Dieu! je n'ai pas désespéré et vous me secourez! Mon Dieu! que votre saint nom soit béni!

Il tomba presqu'à genoux.

Une voix railleuse, écho sinistre de sa prière, lui répondit:

—Que le nom du Seigneur soit béni, monsieur le comte. Je vous trouve donc disposé à agir en chrétien, en père, en homme que la grâce a touché! Je suis heureuse de vous entendre parler et prier ainsi. Que le saint nom du Seigneur soit béni!

Le comte se releva, avant même que ses genoux n'eussent touché le sol.

La comtesse Hermosa de Casa-Real se tenait devant lui, froidement, hautaine, implacable.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille,
Mercredi matin, 27 mai 1868.

Le temps hier a été couvert dans la matinée, mais sous l'influence d'une bonne brise du Sud les nuages se sont dissipés et l'atmosphère est devenue claire et agréable. Les affaires étaient beaucoup plus actives que d'ordinaire, et le peu de bateaux qui ont quitté le quai étaient tous bien frétés.

Les bateaux suivants sont arrivés: Le Bismark, de St-Louis, avec 6775 barils de farine et 274 boucauts de tabac; le Legal Tender, de Louisville, avec 133 balles de coton, 45 boucauts de tabac et 70 moutons; le Wild Wagoner, de Natchez, avec 43 balles de coton et 30 têtes de bétail; le J. G. Blackford et le Annie Wagley, des Opelousas, et le Cleona, de Trenton.

Les steamers Wild Wagoner, pour Natchez, et le Grey Eagle, pour Bayou Sara, sont au quai, recevant du fret pour partir, l'un à 10 heures du matin, et l'autre à 5 heures du soir—Expéditeurs, tenez-vous prêts.

Par une dépêche de W. C. Harrisson, capitaine du steamer Bart Able, à Geo. D. Hite, nous apprenons que ce bateau a battu le steamer Lafourche de 3 heures et 45 minutes, dans son voyage à Shreveport, et qu'il quittera ce port aujourd'hui, à midi, lourdement chargé.

A St-Louis, le 25 mai, le fleuve continuait à baisser très rapidement. A Louisville, à la même date, la rivière baissait aussi. A Pittsburg, il n'y avait plus que 5 pieds 2 pouces dans le chenal, et la rivière continuait à baisser.

DÉPARTS.—Le semi-hebdomadaire paquebot Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, Leo Baijhi, commis, partira ce matin, à dix heures précises, pour Bayou Sara et points intermédiaires. Les personnes qui désirent voyager confortablement ne peuvent mieux faire que de prendre passage sur le Grey Eagle; ils y trouveront une table des mieux servies, des officiers aimables et avenants et une cabine des plus élégantes. Que veut-on de plus?

HOTELS RESTAURANTS &c.

United States Restaurant,

No 128, RUE DE LA COMMUNE,
Entre les rues du Camp et Saint-Charles
NOUVELLE-ORLEANS.
FRITZ HUPPENBAUER,
Propriétaire.

CUISINE FRANÇAISE.
Pension privée.

CHAMBRES garnies très aérées donnant sur la rue, et d'autres dans la cour avec courant d'air.... Prix des chambres sans nourriture, de $12 à $25 par mois, et de $3 à $7 par semaine. de 50 cts. à $1 par jour par personne. Prix de la nourriture de $20 à $30 par mois, de $5 à $8 par semaine, de 80 cts, à $1 25 par jour. (Vin de 25 cts. à 35 cts.) Prix de la pension avec logement de $25 à $40 par mois. On s'abonne à $1 la douzaine de pièces. Glace à tous les repas. On peut aussi manger au plat, de 15 cts. à 25 cts. On demande une cuisinière et une blanchisseuse.—Rue Toulouse, No 23
13 mai—1m Mme J. S. LASSENNES.

Hôtel de la Grand'Ile.

L'ouverture de cet Hôtel aura lieu le 1er JUIN. Les bâtisses sont réparées et agrandies. Il a été construit un chemin de fer à cheval pour le transport des pensionnaires de l'Hôtel au bord de la mer. Les huîtres et le poisson abondent pendant toute la saison, dans cette partie du pays et la table est excellente. Les bains du Golfe valent ceux de Long Branch et de Saratoga.

Un beau bateau fait le service du Canal Harvey à l'Hôtel.

—PRIX—

Par jour.......... $3 00
" semaine.......... 18 00
" mois.......... 65 00

Moitié prix pour les enfants et les domestiques.
On traite de gré à gré pour la saison.
17 mai—3m B. MARGOT, Propriétaire.

HOTEL A BILOXI,

Tenu par M. Boulo.

M. BOULO prévient ses amis et connaissances, ainsi que le public, en général, qu'il vient de faire réparer son établissement à neuf et qu'il est prêt à recevoir les familles comme par le passé, à des prix très modérés. Il y a aussi, attachées à l'établissement, des cabanes à bains pour dames et messieurs. 6 mai—1m

ORLEANS EXCHANGE.

RESTAURANT-HOTEL,
A MANDEVILLE, rue Gérard, en face du wharf.

Le soussigné, employé dans les restaurants les plus renommés de la Nouvelle-Orléans, fera SAMEDI 25 avril, l'ouverture d'un grand Restaurant-Hôtel à Mandeville. A cet établissement de premier ordre sont attachés un Café, un Billard, un Tir au pistolet et un Service de voitures. Les voyageurs seront traités comme on l'est dans les meilleurs hôtels. On les enverra chercher en voiture, avec leur bagage (sans frais), à l'arrivée du bateau, et un pavillon sera hissé au moment de l'atterrissage, en face de l'hôtel.
24 mai—1m F. AUGUSTE.

RESTAURANT BARTHE

A MANDEVILLE.

Ce Restaurant Barthe sera ouvert au public le SAMEDI 25 avril. Les personnes qui visiteront ledit restaurant trouveront une table d'hôte, servie tous les jours une demi-heure après l'arrivée des bateaux à vapeur et une heure et demie avant le départ. Les personnes qui ne voudraient pas manger à la table d'hôte pourront se faire servir dans les salons qui seront réservés à cet effet. Excellents Vins et Liqueurs.

Chambres garnies. Prix modérés.

Chambres à bains, ustensiles de pêche, bateaux de promenade (à la voile et à rames) gratis.
25 avril—1m

Hôtel de Pointe Claire.

CE célèbre hôtel sera ouvert vers le 15 mai. Le propriétaire se flatte que la réputation de l'établissement sera ce qu'elle a toujours été avant la guerre.

Pointe Claire est un des endroits les plus salubres du Sud, ainsi que le prouve les grandes épidémies qui ont sévi à la Nlle-Orléans et à Mobile en 1853, 1858 et 1857. Il ne s'y est pas déclaré un seul cas de fièvre jaune.

Les bains de mer surpassent tous ceux des bords du golfe. Les bains sont à quelques pas de l'hôtel. Les pensionnaires peuvent se baigner, en tout temps, des bains d'eau de mer.

Le poisson et les huîtres y abondent pendant toute la saison.

Les propriétaires de voitures et de chevaux y trouveront d'excellentes écuries.

On s'est assuré un corps de musiciens pour les danses du soir.

Un beau steamer à basse pression fera le service régulier entre Mobile et Pointe Claire. Il partira tous les jours de Mobile.

—PRIX—

Par jour.......... $4,
Par semaine.......... $25,
Par mois.......... $100.

Le propriétaire remercie sincèrement le public de l'appui accordé au "Battle House" et espère qu'il lui sera continué.

A. M. GOOFREY, propriétaire de l'hôtel de Pointe Claire, et du Battle House de Mobile
18avril—1m

Avis important.

MR. J. A. JAQUET a l'honneur d'informer ses abonnés et le public en général qu'il vient de transporter son magasin et CABINET DE LECTURE au No 139 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre. On y trouvera un assortiment complet de Romans, de Livres classiques, de Cartes à jouer, de Papeterie et d'Objets de fantaisie; on y reçoit aussi le MONDE ILLUSTRÉ qu'on offre soit en vente, soit en abonnement.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, dirige et dirige des moulins à riz, nous sommes à même sous sa surveillance toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les devis, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.
6c—6m Au coin des rues Delord et Foucher.

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue St-Charles, près Commercial Place.

SPALDING & BIDWELL..........Propriétaires & Direct.
J. KITTREDGE..........Trésorier.
W. B. CARNAUGH..........Régisseur.

Le seul Théâtre qui soit ouvert.
LUNDI SOIR, 25 MAI 1868,
Tous les soirs de la semaine et le Samedi à midi.
Spectacle nouveau et varié

La Mise en Accusation.

Les Nymphes de la mer Caraïbe,
A l'étude—une comédie nouvelle. 25 mai

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or; Seconde place ou entrepont, $72 50 en or.

Les prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par la "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis le noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, par les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces coquilles flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés, avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers devront faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) par chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.
5avril—1m BALLARD & DUNN.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $250 or
Passage dans une cabine 2d pont avant.......... 150
Passage d'entrepont.......... 100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

[illegible]

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de l'équipage.

Une cabine à deux couchettes retenue pour Passage'exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer français GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt. Duchene....Samedi 16 mai,
EUROPE, " Lemarié.....Samedi 30 mai
ST-LAURENT, " Bocandé.....Samedi 13 juin.
PEREIRE, " Surmont.....Samedi 27 juin.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier.
POUR BREST OU LE HAVRE
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
Janv 1?? V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres. $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 106.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L. GRANT, Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. N. P. Henry,
GEN'L. MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES, Capt. Geo. L. Norton,
partant de New-York et de la Nlle-Orléans,

Le Steamer
GEN. GRANT,
Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 6 juin, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements,
Chambres.......... $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer GEN. MEADE suivra et partira DIMANCHE, 13 juin

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 6 juin, à 5 heures P. M.,
Passage.......... $60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet. No 41

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington, le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour: Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement. On pense que le "Wenona" fera son premier voyage dimanche prochain.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
21 mai— Rue de l'Union. Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE LEWISBURG ET MADISONVILLE—
Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de MIDI; et le samedi, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Il commencera le 19 avril, ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers sont débarqués au wharf de Covington.
LOUIS FRIGERIO, Jr.,
15 avril—3m Rue de Chartres, No 28.

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, mercredi 27 mai 1868, à 5 P. M.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Forgey; commis, L. P. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, mercredi 27, à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, Hubertville, la Nlle Ibérie, Fausse-Pointe, St. Martinville, Pont Breaux, et tous les ports intermédiaires du Bayou Têche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
L. GREVEMBERG,
No 69, Vieille Levée.
JAS. LEAKE, Agent,
24 mai—3f No 10, Nouvelle-Levée.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, MINA SIMMES, capitaine W. E. Greathouse, commis Jos. Delferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
10 avril— 64 Vieille-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos F. Ascolm, commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant au 3 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers partira tous les jours à 4 h. P. M. en se reliant avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accommodation" partent, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils [illegible]

Les billets d'excursion servent sur les convois du dimanche allant au Nord et les convois de lundi allant au Sud.

L'envoi de fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 5 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED. WARE,
Agent général pour les passages,
JAMES YONGE,
Agent général pour le fret.

Aux voyageurs.—Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central"
seront comme suit:

New-York.......... $51 00
Philadelphia.......... 52 00
Baltimore.......... 48 50
Washington.......... 47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N.-O., de J. et du N.

E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.
avril—12f

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le fret. Surintendant général.
14janv—1an

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4	h. A. M. char à cheval,	5½	A. M. char à vapeur.
5½	" " à vapeur,	7	" "
7½	" "	8¼	" "
9	" "	9½	" "
10½	" "	11½	" "
Midi		1	P. M.
2	P. M.	2½	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6	"	6½	"
7	"	7½	"
8	"	9	" char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures.

Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.
GEO. PANDELY,
Surintendant Général.
31mars

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, se chargera de recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir au dépôt de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de la ville, pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé aux livraisons.
G. W. R. BAYLEY,
1erdéc Surintendant.

Compagnie d'Assurance Germania

LE 13 du courant à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

G. L. L. Mayer,	H. Zuberbier
D. Michel,	O. H. Karstendick,
Fred del Bondio,	Chs. Bondio,
A. Elmer Bader,	Chs Loeffler,
F. A. Lu'ing,	J. F. Krantz,
Thomas Schorr,	Louis Schwarz,
August Koenig,	George Mers,
H. Blasco,	C. J. Forster,
A. Marks,	S. Friedlaender,
J. A. Blaffer,	W. Goldenbow,
H. F. Klumpp,	Chs. Pothoff,
J. F. Weckerling,	F. M. Ziegler.

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président; M. Emile Maier, Secrétaire; et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle Orléans, le 23 avril 1868.
EMILE MAIER,
23 avril—1 m Secrétaire.

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

57..........Carondelet..........57

ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif..........$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif..........$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
19 sept—1an

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 3 mars 1868:

Primes d'incendie..........	$57,835 44	
Primes de rivières..........	79,028 20	
Primes de mer..........	29,802 00	
		$161,662 75
Pertes payées:		
Pertes par incendie..........	$13,659 39	
Pertes sur les rivières..........	84,344 33	
Pertes sur mer..........	24,373 70	
	$122,377 42	
Escomptes sur primes..........	30,980 97	
Taxes..........	4,799 01	
Réassurances..........	8,892 25	
Primes remboursées..........	419 00	
Dépenses, profits et pertes, etc, intérêts en moins.	29,820 86	$197,189 31
		$35,526 56
Actif en caisse..........	$22,904 11	
Effets à recevoir..........	8,063 92	
Meubles..........	3,873 95	
Primes dues..........	24,066 46	
Billets pour actions..........	554,225 00	
		$592,973 44

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

S. B. BUCKNER, président.

GEO. O. SWEET, secrétaire.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 21 avril 1868.
PARIS CHILDRESS,
2e Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.
22avril—1me

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Bâtisse Story)

WM. WHANN..........Président,
B. L. MILLAUDON..........Vice-Président
E. N. GANUCHEAU..........Secrétaire

— Directeurs —

S. C. EMLEY,	F. SCHNEIGANS,
W. CREEVY	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	B. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. FORCE,
	F. J. EMLEY.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif, au Bureau des Assureurs de cette ville 19 oct—1a

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 2 heures, au No 146, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—1an—ctl

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouilloires à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes espèces de Machines pour le Sud.
14 sept—1an LEEDS & Co.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et similaires.

NATTES—600 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Drugget, toile de feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, reps, &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 28 sept

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
entre les rues Commune et Canal.
D. M. STELLA,
5 fév—1an Propriétaire.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOT,
Pharmacien de l'Université de Paris,
28 sept Rue Conti et Bourgogne.

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 26, Carrie Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13 nov—1an

INSTITUTIONS

COLLEGE COSMOPOLITE,
DIRIGÉ PAR CH. CARON,
Rue du Canal, 208.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classes du jour de [illegible] h. à 3 h. Classes du soir de [illegible] pour les grandes personnes. [illegible] L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le dessin, la tenue des livres, l'écriture et toutes les branches usuelles.
16mai—1an.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,
dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme SARON,
No 218, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. Nouv—1an

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour une seule commission. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL,
1avia—1an. rue Carondelet No 164.

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,
(Fabrique de Toits des Tropiques),
Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,
RUE BIENVILLE, No 224,
Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boite 60 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 mars—3m

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et St-Bernard, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis, des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce aux plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 10oct—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie..........	$110,128 22	
" " de navires..........	27,214 14	
" " de mer..........	53,911 56	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,981 91	
		$226,236 82
En moins, primes remboursées.		4,730 19
Montant des primes..........		221,506 63
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie..........	$19,844 18	
" sur les rivières..........	25,595 42	
" sur mer..........	36,090 50	
Total des pertes..........	77,736 11	
Réassurances..........	9,736 90	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt..........	10,986 50	
Taxes et revenu int..........	9,771 06	
Vingt-cinq et quinze pr cent remboursé..........	25,396 63	
En réserve pour risques non expirés..........	37,506 30	
		$177,366 63
Bénéfice net..........		50,000 00
L'actif de la Compagnie est:		
Prêts garantis..........	27,725 00	
" par hypothèque..........	19,100 00	
Effets à recevoir pour primes..........	7,390 46	
Actions bons et autres garanties..........	146,306 88	
Propriétés foncières..........	15,979 05	
Comptes individuels pour primes.	40,200 91	
En caisse..........	33,452 06	
Scrips d'autres Compagnies..........	2,098 45	
		$277,297 29

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie:

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de de mai 1867.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pias-tres par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A E Bader,	A Chiapella,	L F Generes,
L Moulon,	W B Schmidt,	R W Adams,
C Cohn,	B Saloy,	J J Fernandez,
A Cousin,	J A Seignouret,	P L Millaudon,
J Goldsmith,	V Burthe,	C Blanchin.

14 mai—1 an

ONZIEME TABLEAU ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Hope" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No. 91 RUE DU CAMP.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868..........$156,320 00

Sur les risques d'incendie..........	$67,767 45	
Sur les risques de mer..........	54,977 12	
Sur les risques de rivière..........	15,978 71	
		$138,333
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie..........	15,061 2	
Sur les risques maritimes..........	34,112 95	
Sur les risques de rivière..........	5,164 22	
		54,338 37
Moins — Les primes remises..........	4,428 21	
Réassurances..........	15,273 36	
15 et 25 0/0 remis aux assurés..........	25,431 05	
Taxes..........	11,483 00	
		56,615 84
Dépenses, intérêt en moins..........		14,177 99 135,132 20
En réserve pour les risques non terminés..		$23,391 46
— L'actif de la Compagnie est comme suit: —		
Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant..		$124,859 30
Prêts garantis par nantissement..........		14,815 28
Effets pour primes à courte échéance..........		11,453 24
Dû par des Compagnies d'Assurance locales..........		5,317 14
Scrips..........		1,944 00
Actions de la Compagnie "Valette Dry Dock"..........		6,000 00
Biens fonciers..........		21,963 86
Actions de banque et autres actions..........		5,747 56
Primes en voie de perception..........		29,678 14
En caisse..........		51,613 48
Total de l'actif..........		$273,391 44

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Hy. PEYCHAUD, Président

Louis Barnett, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 mai 1868.

PAUL W. COLLENS.

3me Justice-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

— DIRECTEURS. —

Lafayette Folger,	P. Malochée,	John J. Adams,
Thos. N. Blake,	F. A. Ducros,	C. W. Bradbury,
Aug. Couturié,	T. D. Miller,	Hy. Peychaud.

14 mai—1m

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL..........$500,000
BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dolbonde,	Philip Meyer,	W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président
T. M. DEANE, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr S. A. Moss,	Dr S. Choppin,
Dr G. R. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nichols.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE DE LEVEE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes, émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.
19 avril—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867..........$321,500 00

Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période.......... 217,740 78

Actif le 31 décembre 1867.......... 278,734 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ladwigesh,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
B. P. Etheil,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenhour,	John C. Rogers.

12 fév—11 m t. l. 2 jours.

TAYLOR, McELROY & CO vs N. C. GULLETT. MEDD & NEWTON vs GULLETT CARLOSS & CO

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 24,562 et 24,563—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, trois de juin 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 103 rue Gaiennié, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Appartenant au défendeur N. C. Gullett, et saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
23 mai—26 29 31—3 juin Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHARLES MENARD vs JEAN MENARD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,373—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située sur le chemin de la Crête et de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, comprenant Quatorze terrains désignés par les lettres B, C et D, et les numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit, suivant plan de Theo. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, daté du 4 de novembre 1851 et déposé dans le No 241 en l'étude de C. Cuvillier, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont amplement décrits en l'acte d'hypothèque passé par-devant Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 12 février 1856.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Girod, suivant acte au rapport du dit notaire Ducatel, en date du 30 mars 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
9 mai—9, 17, 26,—juin 2, 9 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES

LOUIS MATHÉ vs P. M. TOURNE & A. F. CAZANAVE.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 20,212.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le LUNDI, huit juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No. 7 rue St-Pierre, entre Chartres et Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un marchand de meubles transporté rue de la Douane, entre celles Bourbon et Dauphine dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours, et appartenant au défendeur P. M. Tourné.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.
Geo. W. AVERY,
27 mai—27,30—juin 2,,37. Shérif de la Paroisse d'Orléans

DANIEL FAIREX vs C. BECK.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 26,567—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 avril 1868, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt sept mai 1868, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

La balance invendue du fonds d'un café situé au No 78 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, ainsi que tous les meubles et effets qui s'y trouvent, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon en obligation avec caution bonne et solvable, conformément à la loi, le dit acquéreur déduira de son enchère et paiera en comptant le montant des frais du greffier, du shérif, de gardiennage, etc., s'élevant ensemble à la somme de $115 00 ou environ.
GEO W. AVERY,
16mai—16,17,20,21,27 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

HENRY W. MASON & CO, vs JAS S. PRAGUE & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,917—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt sept mai 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un chantier de bois et d'un bureau, situés à l'angle des rues Tchoupitoulas et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
15mai—19,22,24,27 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN F. WOOD, vs la Dame ELIZA STACK, son épouse.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,264—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI deux de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située rue Bacchus, entre celles Terpsichore et Melpomène, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
GEO W. AVERY,
21 mai—21,25 27,30,31 Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. REYNOLDS vs JNO. J. WHITWORTH.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 20,047—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 mai 1868 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à 4½ heures P. M., à mon entrepôt No 7 rue St-Pierre, bâtisses Pontalba, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets transportés de la maison située au No 298 rue St-Charles, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
21 mai—21,24,27,29,31 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

U. H. DUDLEY vs BARNETT & SHEPARD.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,826.

SLAWSON, PIKE & MARTIN vs LES MEMES.

A. SEEMULLER & FILS vs LES MEMES.

SIXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans, Nos. 20,394 et 20,710—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par lesdites Cours de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à 1er heures A. M. à mon entrepôt No 7 rue St Pierre, Bâtisses Pontalba, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une grocerie et d'un magasin de liqueurs &c., transporté du magasin No 65 rue des Magasins, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours,

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
19 mai—5f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

WILLIAM FLORANCE, vs. L. J. MAILLOT.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,572—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au faubourg Ste-Marie, dans l'ancienne Municipalité No. Deux, aujourd'hui le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Foucher, Girod et Lafayette, mesurant soixante-six pieds onze pouces et un quart de face à la rue des Magasins, et cent soixante-treize pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Girod, cent soixante-six pieds de large de profondeur sur la ligne du côté de la rue Lafayette et quatorze pieds français de largeur derrière et face à la rue Foucher.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame W. H. Elliott et als, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 7 juillet 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
26 mai—3, 11, 20, 27 juin Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LIPPINCOTT vs POLKINGHORNE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,063—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, six de juin 1868, à 5 heures P. M., au bureau du shérif, rue St Antoine près de la Cathédrale, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Une cinquième actions.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
29mai—29 31.—juin 3 6 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane vs la Veuve Anatole Mosgrove.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 21,506.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre composée de deux terrains désignés par les lettres A et B, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, daté du 23 décembre 1866, et annexé à un acte au rapport de S. Magner, notaire public en cette ville, en date du 22 d'octobre 1866, plan dressé par F. B. Charpenaux à W. Baquié.

Lesdits terrains sont situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Hôpital, Roman, le Chemin du Bayou et la rue Derbigny et mesurent ensemble, savoir: le terrain désigné par la lettre A, soixante-neuf pieds et trois pouces de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et celui désigné par la lettre B soixante-trois pieds quatre pouces de face sur la rue Roman, de là courant sur une ligne diagonale, [illegible] lignes, [illegible] plan. Le terrain lettre A, et cent douze pieds [illegible] sur la ligne à l'opposé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété a été acquise par feu Anatole Mosgrove de Leopold W. Baquié, suivant acte au rapport du dit notaire Magner, en date du 18 mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—La somme de quatre mille six cent soixante-six piastres soixante-six cents deux tiers ($4,666 66 2/3) montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt de huit par cent l'an à partir du 18 mars 1867 jusqu'au jour de la vente, $3 30, cout de $10 frais de copie d'acte d'hypothèque, $5 0/0 pour honoraires d'avocat sur le montant du capital et des intérêts et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) le paiement du billet de pareille somme de quatre mille six cent soixante-six piastres soixante-six cents deux tiers ($4,666 66 2/3), payable par hypothèque sur la dite propriété, échéant le 18 mars 1869 et daté du 18 mars 1867 et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à la date jusqu'à parfait paiement. Et la balance du prix de la vente, s'il y en a, comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
8 mai—17 26—2 9 juin Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Hu. Kennedy vs la Compagnie dite "Am. Hay & Cotton Press of New York."

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,336.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, trois, juin, 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Une certaine Presse à coton et à foin, aujourd'hui, aux entrepôts Montgomery, situés rue Fulton, entre celles Julia et St Joseph, dans le Premier District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
23 mai—25 26 29 31—3juin Shérif de la paroisse d'Orléans.

DANIEL LOPEZ vs J. J. FOGEL et T. J. LOMBARDI.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,014—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le SAMEDI, trente de mai 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'une confiserie ainsi que tous les meubles et effets mobiliers qui s'y trouvent, situés à l'angle des rues du Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Le tout sera offert en bloc.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
19 mai—19,22,26,28 30 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JAS C. MARONEY vs. JOHN DARRAS & CO.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,663.—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 20 mai 1868, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux de juin 1868 à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

La balance du fonds d'une distillerie située aux Nos 131 et 132, rue de la Levée près de la Presse à coton de la Levée, dans le Troisième District de cette ville, ainsi que tous les meubles et effets mobiliers qui s'y trouvent, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
22 mai—26 29 31—juin 2 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DANIEL GRAHAM vs KENNEDY & Mc KEONN Mrs. VIRGINIA L. BONFORD, adm. vs DANIEL KENNEDY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 18,722 et 18,723—En vertu de deux writs de fieri facias contre Daniel Kennedy, à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

L'intérêt dudit défendeur Daniel Kennedy, à savoir: La moitié indivise des deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 22, borné par les rues Notre Dame, Julia, Delta et Water, désignés par les numéros Quatre et Cinq dudit îlet, conformément au plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, le 31 mai 1856.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent, chacun, vingt-quatre pieds neuf pouces et cinq lignes de face aux rues Water et Delta, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-cinq pieds quatre lignes.

Ensemble avec toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Acquis par le défendeur et ledit McKeonn, de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport de W. J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 3 juillet 1866.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
2 mai—2,10,19,26—2 juin Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ROMAND DIAMAND vs. JOS. ROSEMOND & COLOMBE MELANÇON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,090—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, six de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Neuf de l'îlet numéro Trente-et-un, borné par les rues Warsaw, Verts et des Magistrats, suivant plan dressé par J. A. Pueyo, architecte, le 2 mai 1843, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure (mesure américaine) trente pieds de face à la rue Warsaw, cent deux pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Magistrats, cent cinquante-huit pieds quatre pouces et six lignes sur l'autre ligne, à l'opposé, du côté de la rue Verts, et cinquante-six pieds deux pouces et cinq lignes derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 4 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
6 mai—6,14,22,30—6 juin Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTE A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Outils, Outils. Outils.

Succession de JONATHAN ARTHUR—No 26,867.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI 6 juin 1868, à 4 et demie heures de l'après-midi, sur les lieux, au No 579 de la rue Amour, entre les rues Espagne et Poètes, Troisième District, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 mai 1868, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un lot d'outils de charpentier, tels que rabots, scies à mains et pour bois, tarières, pioches, pelles, limes, marteaux, hachettes, ciseaux, gouges, vis, serrures, brosses, crochets, brouettes à deux roues, coffres à outils, échelles, bois de charpente, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 mai—

Vente positive et sans réserve d'une propriété de prix au coin de l'avenue des Champs-Elysées et de la rue Craps ou Bourgogne.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MERCREDI, 27 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite—

Un morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Craps, Champs-Elysées, Grands-Hommes ou Dauphine et Marigny. Ensemble, les bâtisses qui se trouvent dessus.

Ledit morceau de terre a 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Craps ou Bourgogne.

Les bâtisses et améliorations comprennent:

1e—Une maison en bois, à étage, ayant piazza sur la façade; au rez-de-chaussée, trois chambres, un corridor et vestibule; au-dessus, trois chambres; également, cave, hydrant, etc.

2e—Une bâtisse en bois, à étage, face à la rue Craps, servant d'école depuis nombre d'années, ayant 6 chambres. 2 cabinets, piazza, etc.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Oct. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 mai

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Conti, entre les rues Rendon et Lopez.

Succession de Joseph M. Baker.
No. 31,974.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 62, rue Royale.

MERCREDI, 27 mai 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à midi, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites—savoir:

Cinq terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. 8, compris entre les rues Conti, Lopez, Bienville et Rendon. Lesdits terrains sont désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9 et 10, ils ont les dimensions suivantes: Les terrains Nos. 6, 7, 8 et 9 ont chacun 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Conti, sur 102 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur. Le terrain No. 10 forme l'angle des rues Conti et Lopez; il a 30 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, sur 102 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Lopez.

Le tout d'après un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur et ingénieur civil, le 20 avril 1868.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à 12 mois de crédit, en un ou des billets garantis par hypothèque spéciale, et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur sera requis de payer 5 pour cent (honoraires d'avocat) en outre clause pénale.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant O. L. Kernion, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20 avril—29,16,23,27 mai

Diamants! Diamants! Diamants!

Montres or, argenterie, etc.

Succession de EUGENE ET JAMES BORDUZAT
No 25,465.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 1er juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 9 mai 1868, les articles ci-après décrits—

Une magnifique broche en diamants,
Trois diamants dans un triangle,
Deux boutons en or,
Deux boutons de chemises,
Un lot d'argenterie,
Une belle bague en diamant,
Deux boucles en or,
Deux "particles" en Diamant.
—EGALEMENT—
Une montre en or.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 mai—21,28,27—1erjuin

Terrain amélioré, dans la ville de Milneburg
Succession de Maurice Scanlon—No 32,635
Par G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau: rue Bienville No 86.

SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 23 mai 1868, la propriété foncière ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Milneburg, et formant l'angle des rues Colombe et Français. Ledit terrain fait partie du terrain désigné par le No 6 de l'îlet No 168, sur un plan de Milneburg, et formant l'angle des rues Colombe et Français. Il a 30 pieds de face à la rue Colombe sur 130 pieds de profondeur et face à la rue des Français.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
26mai—30—6juin—13,20,27

N. Viguié et als. vs Veuve J. Dufart.
POUR UN PARTAGE.
No 31,995.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

TROIS MAGNIFIQUES MAGASINS EN briques, à trois étages, au coin des rues Orléans et Royale: une agréable résidence en briques, à trois étages, avec un très grand terrain au No 293 de la rue Royale; terrain de prix pour bâtir, dans la rue des Champs-Elysées, près le dépôt du chemin de fer Pontchartrain.

Succession de Mr. et Mme J. H. S. Viguié. No. 27,436.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, No 86, rue Bienville.

VENDREDI, le 29 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 18 avril 1868 et d'un ordre du 18 avril de la même date, les propriétés ci-après décrites et appartenant aux dites successions—Savoir:

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, et 3, de l'îlet compris entre les rues Royale, Orléans, Bourbon et St. Pierre.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Orléans et Royale; il a 20 pieds de face à la place St Antoine, et 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue d'Orléans, 22 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du terrain No 3, 19 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Pierre, 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 2, de là 16 pieds 4 pouces 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue d'Orléans, de 9 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, et de là 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue d'Orléans.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde fermée, portant le No 167 de la rue Royale.

Le terrain No 2 touche au susdit; il a 26 pieds 2 lignes de face à la rue Royale, 61 pieds 2 pouces de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain No 1, et 5 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St-Pierre, 20 de la une nouvelle profondeur de 16 pieds 6 pouces 4 lignes, 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne du fond et 28 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue St-Pierre.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde finie, portant le No 180 de la rue Royale, et occupée par J. J. Lalle & Co, importateurs et marchands de cigares de la Havane.

Le terrain No 3 a 24 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 37 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur, et il est contigu au terrain No 1.

Les bâtisses et améliorations, qui viennent d'être réparées, comprennent une bâtisse à trois étages, à mansarde, finie.

L'eau y est introduite.

Ces propriétés de choix ne sauraient manquer d'attirer l'attention des acheteurs à cause de leur excellente position et de leur fini.

2e—Un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier. Le dit terrain a 39 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 137 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue du Quartier, une profondeur de 125 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue de l'Hôpital, et 33 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, No 293 de la rue Royale, ayant huit chambres, vestibule, office, &c.; une allée en briques, à trois étages, ayant 12 chambres, écurie, arbres d'ornement, &c.

3e—Un terrain situé dans le Troisième District, désigné par le No 2 de l'îlet compris entre la rue Champs-Elysées, Royale, Français et Chartres. Le dit terrain a les dimensions suivantes: 33 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 89 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble—7 actions de $500 de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Le tout d'après des plans dressés, le 27 février 1867, par C. A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil.

CONDITIONS—En billets du Trésor des Etats-Unis un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets divisés à la convenance des parties intéressées portant 6 pour cent d'intérêt, du jour de la vente, à 8 pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et les polices devront être transférées à l'administrateur. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un des billets, l'acquéreur sera requis de payer 5 pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré. Le paiement des billets et honoraires d'avocat devront être garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. L'acquéreur du terrain décrit en troisième lieu devra assumer, en outre du susdit montant de l'adjudication, les responsabilités d'un porteur de 7 actions de $500 envers l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane en liquidation.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année courante. 26 avril—5 mai 2,12,20,29

Succession de Mary Elizabeth Powers, décédée femme de M. Crimen—No 30,295.

Terrains améliorés et de prix situés dans la rue Bagatelle ou Bourbon, entre les rues Esplanade et Dauphine, 3e district.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 86.

LE SAMEDI, 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 13 mai 1868, les propriétés foncières ci-après décrites et appartenant à la dite succession, savoir:

DEUX TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 1 et 2 de l'îlet compris entre les rues Bagatelle ou Bourbon, Grands-Hommes ou Dauphine et Esplanade.

Le terrain No 1, a, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle ou Bourbon, une autre façade de 46 pieds sur la même rue, 100 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue Esplanade et 98 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 2

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois, à étage, contenant huit chambres, deux cabinets et une galerie; une cuisine en bois, deux chambres et un cabinet, puits, cuve, &c.

Le terrain No 2 a 33 pieds de face à la rue Bagatelle ou Bourbon, 21 pieds 10 pouces sur une ligne du fond, 24 pieds 2 pouces 4 lignes sur une autre ligne du fond, 94 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1 et 96 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue des Grands-Hommes.

Les bâtisses et améliorations comprennent une petite maison en bois, ayant 4 chambres; et autres dépendances, puits, cuve, lieux d'aisance, &c. Le tout d'après le plan de l'arpentage de C. A. de Armas, ingénieur civil et arpenteur.

Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 mai—23,3—juin 6,13,20

HASSAM & POOLEY vs W. C. FULHAM.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,962—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, du Canal, de la Douane et Tremé, faisant partie d'un terrain désigné par le numéro Dix-huit, d'après un plan dressé par A. Bourgerol, autrefois arpenteur, daté du 4 décembre 1840, et déposé dans l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire, lequel plan est annexé à un acte au rapport de [illegible].

La dite portion mesure, vingt-six pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue du Canal, cent soixante pieds de profondeur de côté de la rue Franklin, sur cent pieds de profondeur du côté de la rue Franklin, par les lignes parallèles et formant l'angle des dites deux rues.

2e Un certain terrain contigu à la portion de terre susdécrite et désigné par le numéro Trois, suivant le plan par le même arpenteur, daté de l'année, trente six pieds quatre pouces et 8 lignes de face à la rue du Canal, sur cent quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3e Une petite portion de terre faisant partie de la portion inférieure de la portion de terre numéro Dix-huit, ci-dessus décrite en premier lieu et mesurant cinq pieds de face à la rue Franklin, sur vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles et des deux côtés, et s'étendant dans la profondeur du dit terrain numéro Trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ces propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas F. May, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 30 juin 1866.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
30 avril—30—9,16,24 mai—1er juin Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

150 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

—AUSSI—

Articles de toilette pour hommes et Marchandises sèches.

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

MERCREDI, 27 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Un assortiment d'articles de toilette pour hommes et Marchandises sèches.

—Aussi—

150 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

Conditions—Comptant. 26 mai

PAR H. W. PALFREY.

Succession de Robert et d'Eudoxie Cresser—29,301.

Vente d'un terrain (avec améliorations) situé dans la rue Calliope.

Egalement—Actions du "New Orleans Mechanics Society" et du "Mechanics and Agricultural Fair Association of Louisiana.

PAR H W PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 26.

LE samedi, 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 16 décembre 1867, il sera vendu la propriété foncière et les actions ci-après décrites, savoir—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Calliope, Euphrosine, Liberté et Avenue Franklin. Le dit terrain est désigné par la lettre B. sur un plan actuellement exposé à la Bourse et a 27 pieds 8 pouces de face à la rue Calliope, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 82 pieds 6 pouces—avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus et comprenant une bâtisse en bois, à étage, et bien faite, destinée à être changée en une demeure et servant en ce moment de boutique de chapelier.

— Egalement—

5 actions du "New Orleans Mechanics Society".

4 actions du Mechanics and Agricultural Fair Association of Louisiana".

CONDITIONS DE LA VENTE.—Pour la propriété foncière, la moitié du montant de l'adjudication comptant en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à un an de crédit, en billet ou billets des acquéreurs, garantie par hypothèque sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente, avec privilège de vendeur sur la dite propriété. Les bâtisses devront être assurées aux frais de l'acquéreur et les polices devront être transférées. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de cinq pour cent (honoraires d'avocats) en cas de procès pour le recouvrement des billets.

Pour les actions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 mai—27,—6,13 19,20juin

Succession de James Donohue—No 30,129.

Vente, à l'encan, d'un terrain de prix et amélioré, sur le Chemin Félicité, près de la rue des Magasins.

Par H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet No 26.

SAMEDI, 13 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 mai 1868, il sera vendu, pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Félicité, Richards, Constance et Magasins. Le dit terrain est désigné par le No 2 sur un plan dressé par Hedin & Schierbaum, daté du 22 février 1854 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire, comme plan No 176; il a 60 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Félicité. 42 pieds 7 pouces 4 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 69 pieds plus ou moins, sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue des Magasins et 82 pieds 5 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue Constance. Les améliorations comprennent une maison en bois, à étage, et un "cottage", ayant en tout environ huit chambres; dans le fond, deux petites bâtisses contenant chacune une cuisine et chambres à domestiques; cour briquetée, des arbres donnant de l'ombrage, &c. &c.—Le tout portant le No 131 du Chemin Félicité. Il en sera donné possession immédiate.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant T. J. Beck, notaire public aux frais de l'acquéreur.
14 mai—27,29,—5,12,13 juin

PAR S. GUINAULT

Jolie Maison rue Roman, No 300.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 30 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Roman sur 100 pieds de profondeur entre les rues Colombus et Laharpe; ensemble une maison couverte en ardoises, ayant deux jolies chambres, cabinet et galerie, cuisine attenant à la maison et touchant à une autre bâtisse à une chambre de débarras et à repasser: citerne, puits, latrines, &c. &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $801 dû le 31 mars 1869, et la balance payable moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en un billet portant 8 p. 0/0 d'intérêt et hypothèque.

Acte de vente devant O. Drouet, not. pub., aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 26 mai

Vente pour cause de départ.

Propriété de valeur, rue de l'Union, No 102

PAR S. GUINAULT, Encanteur
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI 30 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 26 pieds de face à la rue de l'Union, sur 100 pieds de profondeur, entre les rues Bourbon et Dauphine, ensemble une maison de quatre chambres, galerie et cabinet, avec galerie par-devant, aux deux étages, cuisine, deux corridors, puits, citerne, etc.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $600 dû le 1er avril 1869, et la balance payable moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en un billet portant 8 p. 0/0 d'intérêt et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre des Etats-Unis. 26 mai

Succession de Joséphine Fosse—No 28,491.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 13 juin 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mai 1868, la propriété suivante, appartenant à la susdite succession:

Deux portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, sur le chemin de Gentilly, à environ trois milles du marché de Second District et à environ cinq cents pieds de la station du chemin de fer Pontchartrain, lesquelles portions de terre sont désignées par les numéros Onze et Douze, sur un plan dressé par Ch. Gengambre, daté du 4 septembre 1864, et déposé au bureau de A. Dreyfous notaire public en cette ville; lesquelles deux portions de terre mesurent, chacune, un arpent de face au dit chemin de Gentilly, sur une profondeur qui se trouve entre deux lignes parallèles à la ligne de Gentilly, ensemble les dites portions de terre, des maisons avec améliorations qui s'y trouvent. Et le dit terrain numéro Trois dudit plan.

Conditions—Les deux premières mille piastres en billets courants des Etats Unis et la balance en trois billets de pareilles sommes et montant, à un, deux et trois ans de crédit, portant intérêt au taux de six pour cent par an de leur date au paiement définitif; et en cas de procès pour le recouvrement des susdits billets, le montant du revenu pour honoraire à l'avocat employé pour effectuer le recouvrement des dits billets. Le tout garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la susdite propriété.

Acte de vente pardevant C. F. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis 12 mai—13,20—juin et 13

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE. Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 20 mai 1868, jugement a été enregistré dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir:—No 21,814. L'Etat de la Louisiane contre la Banque de la Louisiane. Dans cette affaire, pour les raisons données dans l'opinion écrite de la cour, laquelle opinion est annexée et enregistrée en même temps.

Il est ordonné et décrété que la charte de la Banque de la Louisiane, institution incorporée en corps politique en vertu des lois de cet Etat, doit devenir forfaite, nulle et non avenue; que ladite corporation soit dissoute et que ses affaires soient liquidées conformément à la loi, et il est de plus ordonné et décrété que toutes procédures judiciaires contre ladite banque soient suspendues; qu'il en soit donné avis, par voie d'annonce, dans les journaux de cette ville, en français et en anglais, pendant un mois; qu'un bureau de trois commissaires soit nommé pour liquider ses affaires, et que Charles Eugène Willoz soit nommé l'un des commissaires.

(Signé) G. DUPLANTIER, juge.

Jugement signé le 22 mai 1868.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 22 mai de l'année de notre Seigneur, mil huit cent soixante-huit, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

WM. WOELPER, Greffier.
24 mai—1f par s—1m

Succession de Stephen Miller—No 30,206.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
26 mai—26,3; juin 4 Greffier.

Succession de E. A. Patterson—No 26,011.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
26 mai—26,30; juin 4 Greffier.

Succession de Marie Pomes, épouse décédée de J. P. Montegut—No 30,292.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
26 mai—26,30; juin 4 Greffier.

Succession de Vve Joseph Enderes—No 30,083.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
26 mai—26,30; juin 4 Greffier.

Succession de John Henry Kuckmeier—No 32,185.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Christian Kuckmeier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Henry Kuckmeier, décédé intestat: Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
F. R. O'RORKE,
26 mai—26; juin 4 Greffier.

Succession de CHARLES LIDDELL—No 30,143

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
22 mai—26, 31 Greffier.

Succession de JOHN G. FRIEDMANN—No 29,600

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
21 mai—25,26. Greffier.

Succession de PIERRE FREDERICK LEPINET Jr. —No 32,173—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Cahezy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Pierre Frederick Lepinet Jr., décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
21 mai—25,30 Greffier.

L'Etat de Louisiane.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NLLE-ORLÉANS.

JE certifie, par les présentes, que le 26 avril 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No. 17,467.—Adèle Asmar contre Amédée Gardère—Dans cette affaire, en vertu de la loi, pour adjudication sur les preuves enregistrées, la Cour considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse. Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Adèle Asmar, femme d'Amédée Gardère, et contre le défendeur, le dit Amédée Gardère, son mari; qu'il y ait séparation de corps et de biens entre les parties et que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 26 avril 1867,
signé le 3 mai 1867.
CHS LEAUMONT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 16 mai de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY,
19mai—19,2,17j Député-Greffier

VENTES A L'ENCAN

PAR HYMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, Lingerie et Habillements.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur,
Salle d'encan, rue de Chartres, No 25,

MERCREDI, 27 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Jaconats français, linons toile et Union, toiles imprimées et d'Irlande, mousseline unies blanche, nansouks, jaconats, tape checks, mousselines brochées et jaconats, diapré coton, grenadines barège, toiles à voiles, serviettes [illegible], [illegible], cotons à drap, indiennes françaises et américaines, cotonnades, denims, stripes, coutils matelas, alpaga, pantalons, mousseline unies, coton et flanelle bleue, tweeds, Kentucky jeans, mouchoirs toile et mouchoirs en batiste, serviettes, toile, nappes, chemises toile et chemises coton, chemises de flanelle, bas et chaussettes, mouchoirs, parapluies, bonneterie, cravates &c.

—Egalement, à 1 heure—

5 caisses d'habillements de saison, assortiment fait expressément pour le détail de la ville, et qui sera vendu sans aucune réserve quelconque.

—Egalement, pour le compte de qui il appartiendra—

8 caisses éventails Istanier.

Conditions à la vente. 27 mai

PAR H. SCOTT.

Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Bonneterie, Chapeaux, etc., à l'encan.

PAR H. SCOTT,
H. MARKS, encanteur.

MERCREDI, 27 mai 1868, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres, il sera vendu—Un grand assortiment de marchandises sèches: linons, jaconats, organdies, percales, indiennes françaises, anglaises et américaines; coton blanc et coton écru, plaids, ginghams, Hickory stripes, coutil à matelas, ginghams, jeans, habits et toile à moustiquaires, bonneterie, "notions," &c.

Egalement

Un bel assortiment d'habillements, pantalons et gilets de dessous en dowskin, habillements en duck fil, &c.

Un grand stock de lingerie de toute espèce.

Egalement

Chapeaux paille, fourrure, castor et laine, etc.

Conditions à la vente. 27 mai

PAR O. VALETON.

Vin rouge, en barriques; vermouth, vin blanc, chocolat—sans réserve, pour clore une consignation.

PAR O. VALETON, Encanteur,

SAMEDI, 30 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de la Douane No 5, rue Tchoupitoulas entre Lafayette et Girod—

15 barriques vin rouge, pour familles,
4 do de vermouth Noilly,
20 1/2 barriques vin blanc,
30 paniers champagne, supérieur,
7 caisses chocolat, extra-fin, français.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 mai

PAR W. I. HODGSON

Succession de Mme Elizabeth Ann Rhodes,décédée femme de Michael Malone.

Cottage bas, bien élevé de terre et grand terrain dans la rue Liberté. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

—Dossier No 32,045—

PAR W. I. HODGSON, Encanteur,
Bureau, Commercial Place, No 21.

MERCREDI, 27 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 avril 1868—dossier de la Cour—No 32,045—pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

UN TERRAIN, avec les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson, Liberté (ci-devant Ellen), Joséphine et l'Avenue Fulton. Le dit terrain a 38 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 140 pieds 2 pouces et 5 lignes et entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer, en date du 2 juin 1847 et déposé à l'étude de L. R. Kenny, ci-devant notaire de la paroisse Jefferson.

Les améliorations comprennent un cottage, bas, en bois, élevé de terre, retiré de la rue, ayant trois chambres et un cabinet. Il y a une cuve dans la cour. La cour de devant est pavée et le tout est en très bon état.

CONDITIONS — La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à douze mois de crédit, en un billet de l'acquéreur, à son propre ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date, et privilège de vendeur jusqu'à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et la police devra rester entre les mains du vendeur jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Andrew Hero Jr, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
25 avril—mai 2,16,25 27

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vin en Barriques.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur.

MERCREDI, 27 mai 1868, à 10½ heures A. M. il sera vendu à l'encan, au Bonded Warehouse, No 4 rue Front, entre Canal et Douane,

110 barriques vin de Bordeaux.

Conditions à la vente. 25mai

PAR CHS. T. NASH.

Un Ilet de Terre dans le Troisième District.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur; bureau, au Magasin Hall Amérion Mart, au coin des rues St-Charles et Common—Samedi, 27 et courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

Un îlet de terre divisé en treize terrains, situé dans le Troisième District de cette ville et compris entre les rues Célestine, Joséphine, Congrès et Indépendance.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 mai

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, jeudi, 28 mai, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, tables, tables de toilette, etc. En acajou et noyer, sofas, chaises à dossier à ressorts, table de centre à dessus de marbre, tables à rallonges, tables à dessus de marbre, tables à toilette, bibliothèques, paillasses, palliers, tabliers de cuisine, ete.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars—

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, jeudi 28 mai, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier, entre les rues Baronne et Dryades,

Elégants Chevaux appareillés, Chevaux de monture, &c. Beaux mulets de tir, Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars—26f

PAR WALTON & DESLONDE

BILLETS ET COMPTES, A L'ENCAN.

Succession H. Alfred Dolhonde, décédé

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

—Dossier No 27,159—

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, No 47, rue Carondelet.

MARDI, le 2 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 12 mai 1868, dossier de la Cour No 27,159, il sera vendu, pour le compte de la succession de feu—

DIVERS BILLETS ET COMPTES, selon la liste en bureau des encanteurs, laquelle liste sera lue à la vente, faisant une somme de $30,728 21, dues à la ferme de J. B Walton & Co., dont H. Alfred Dolhonde, décédé, était l'associé.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les acquéreurs des billets et des comptes mentionnés ci-dessus ne [illegible] en cas de procès. [illegible] et les honoraires d'avocats. 31 mai—1j

Vente en partage.

Une maison en bois à un étage et un grand Terrain, sur la rue Melpomène, entre les rues Constance et Annunciation—La moitié indivise de neuf terrains de valeur, sur la rue Colombus, entre les rues Miro et Galvez.

Madame BENJAMIN TUREAUD et ALS. vs M. D. BRINGIER et als., en partage.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans Dossier No 17,724.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, LE 6 JUIN 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Paul Emile Théard, juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 18 octobre 1866, et d'un ordre en date de la Cour No 17,724, il sera vendu, les propriétés suivantes, savoir—

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Constance et Annonciation, mesurant 31 pieds 11 pouce 5 lignes de face à la rue Melpomène, sur une profondeur sur la ligne près de la rue Constance, 31 pieds 5 pouces, sur une profondeur sur la ligne près de la rue Constance d'à peu près 152 pieds et sur une profondeur sur la ligne près de la rue Annonciation d'à peu près 136 pieds et 8 pouces; les améliorations sur ce terrain consistent en une maison basse en bois, et d'autres bâtisses, etc.

LA MOITIE INDIVISE DE NEUF TERRAINS, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Miro et Galvez, désignés par les Nos 25 à 33 inclusivement.

LE TERRAIN No 25 forme l'encoignure des rues Columbus et Galvez, et mesure 33 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Columbus, 40 pieds 6 pouces dans le fond, sur une façade et une profondeur de la rue Galvez de 87 pieds 8 pouces 2 lignes et 121 pieds sur la ligne du terrain No 26.

LE TERRAIN No 26 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds 4 pouces 6 lignes dans le fond, sur une profondeur de 121 pieds sur la ligne du terrain No 25 et 142 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 27.

LE TERRAIN No 27 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds 1 pouce dans le fond, sur une profondeur de 142 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 26 et 154 pieds 5 pouces sur le côté du terrain No 28.

LE TERRAIN No 28 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds 1 pouce dans le fond, sur une profondeur de 154 pieds 5 pouces sur la ligne du terrain No 27, et 166 pieds 5 pouces sur la ligne du terrain No 29.

LE TERRAIN No 29 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds 1 pouce dans le fond, sur une profondeur de 166 pieds 5 pouces 1 ligne sur la ligne du terrain No 28 et 178 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No 30.

LE TERRAIN No 30 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No 29 et 111 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 31.

LE TERRAIN No 31 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 111 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 30 et 103 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 32.

LE TERRAIN No 32 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 1'3 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 31 et 95 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 33.

LE TERRAIN No 33 forme l'encoignure des rues Columbus et Miro, et mesure 33 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Columbus, 34 pieds 2 lignes dans le fond, sur une profondeur de 95 pieds à la rue Miro, 95 pieds 5 pouces 6 lignes et 6 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 32.

Termes et Conditions.

UN QUART COMPTANT en billets du Trésor des Etats-Unis; la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets des acquéreurs, payables à leur ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés jusqu'à parfait paiement, avec condition dans l'acte de vente et d'hypothèque, que cinq pour cent devront être ajoutés comme honoraires d'avocat dans le cas où des procédures deviennent nécessaires pour le recouvrement des billets. Les bâtisses des acquéreurs devront être divisés par coupons afin de faciliter le partage des intéressés. Les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée aux vendeurs.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis.
6 mai—6,9 16,23,30—6 juin

Succession de MARIE POMES—No 30,292.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
19 mai—23,31 Greffier.

Succession de MARY BOHEN—No 32,054

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
19 mai—23,31 Greffier.

Succession de GUILLAUME DAUGAS—No 31,970

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
19 mai—23,31 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

—Aussi—

100 lots Linge fait de saison.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 28 mai, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—400 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes, et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

—Aussi—

100 lots linge fait de saison.

Conditions, à la vente. 26mai

PAR CHARLES E. FORTIER

BILLETS. BILLETS.

Joseph W. Champlin et George Buckingham vs leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Co.

No 19,268—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau No 68, Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 6 de juin 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 28 mai 1868—

Tous les billets et réclamations abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers, conformément à la liste cérificative du greffe de la dite Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, une copie desquels billets et réclamations peut être examinée au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 27 mai—27 1 & 6 juin

Terrain de prix à Mandeville.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un certain terrain ayant 60 pieds de face à la rue Lamarque, entre les rues Jefferson et Madison, sur 180 pieds de profondeur, en pied français.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27mai

PAR RENE GUTIERREZ.

Vente péremptoire de beaux Meubles pour cause de départ,

PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 275, rue St-Pierre, entre Johnson et Galvez—

Un beau lot de meubles acajou pour salon, chambres à coucher, salle à manger, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 mai—1f

PAR E. M. JACOBS.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.
Bureau: Passage de la Bourse, No 38.
Vente Rosaires.

IL sera vendu, vendredi 29 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Louisa et Claiborne—

Une vacherie composée de cinq vaches laitières No 1, un mulet, une charrette à lait, bidons, volailles, etc., &c.

Conditions, comptant. 27 mai

PAR D. E. MORPHY.

Ale et Porter.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 28 mai 1868, à 11 heures et demie du matin, il sera vendu, au magasin No 36 de la rue du Commerce, pour ordre et sous la surveillance des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra—

M. D. & Co.—166 caisses d'ale et de porter arrivés du brick "Challenge" arrivé dans ce port.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 mai

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Meubles et effets personnels.

Succession de LEWIS B COLLINS.—No. 28,586, Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, Exchange Place No 17.

VENDREDI, le 5 juin 1868, à 10 1/2 heures A. M., à la résidence, située rue des Magasins, entre Seconde et Troisième, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 21 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession susdite—

Les meubles de maison, effets personnels, billets recevables, etc., appartenant à la succession de Lewis B. Collins, décédé.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 mai—5,15,16,17,27 et 29 4 & 5 juin

Maison en bois rue Craps.

Succession de Mme JANE ARMSTRONG, veuve de J. J. LUGENBUHL.

No 27,239. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
NICHOLAS J HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 27 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 16 de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Greatmen, Enghien et Port, désigné par le No 12 et mesurant 30 pieds de face à la rue Craps sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations consistant en une maison double en bois, cuisine, citerne, etc.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant intérêt à 8 p. 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1868

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire public. 21 mai—juin 6,13,20,27

Propriété de choix, rue Poydras, entre les rues Franklin et Liberté.

Mme Mary McMillen vs Emily C. McMillen—No 30,661—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 14 de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux morceaux de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberté, désignés par les lettres A, B, C.

1o—Les terrains A et B se touchent et mesurent ensemble 48 pieds 7 pouces de face à la rue South Poydras, 49 pieds 5 pouces 1 ligne de face dans le fond, sur 156 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur du côté supérieur et 149 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain C. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec un appentis, une cuisine en bois, une chambre double en briques, cuisine, citerne, etc., et deux chambres en bois dans la rue Poydras.

2o—Le lot C touche aux lots A et B et mesure 27 pieds de face à la rue South Poydras, sur 149 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne des lots A et B, une première profondeur de 118 pieds 7 pouces et 7 lignes du côté de la rue Franklin, de là, à angle droit, une longueur de 5 pieds 10 pouces, à un angle droit une seconde profondeur de 30 pieds 11 pouces et 1 ligne. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage, appentis, etc.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'hypothèque du vendeur portera la clause de 5 p. 0/0 en cas de procès. Les propriétés devront être assurées pour le montant du prix de vente. Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1868.

Actes de vente et timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public. 17 mai—30—juin 6,13,20

Maison à étage No 249 rue Perdido.

—No 30,365—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Succession de MAT & MARY HEALY.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, le 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 avril 1868, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Mat et Mary Healy, décédés—

Un lot de terre dans le 1er District, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Bolivar et St. Jean, désigné par le No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages, ayant 4 chambres, cuisine à un étage, citerne, cuve, et connu par le No 249 rue Perdido.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an jusqu'à parfait paiement, également les 5 p. 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur pardevant M. Gernon, notaire public.
2 mai—3, 16, 23, 30—juin 6

Succession de Sophie Bickley.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans No 29,161.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17 Exchange Place.

SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 2 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Sophie Bickley—

La moitié indivise de deux lots de terre à Rickerville, paroisse de Jefferson, Nos 1 et 2 de l'îlet No 41, borné par les rues Valmont, Lowerline, Prytania et Pitt, et mesurant chacun 35 pieds 10 pouces de face à la rue Valmont, sur une profondeur de 125 pieds 1 pouce.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant M. Gernon, notaire public.
21 avril—9 16 23 30 mai

Propriété améliorée à l'encoignure des rues Thalie et Jacobs.

Succession de Morris et Julia Rheinhan.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 29,456.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs.
N. J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 20 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 17 avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Morris et Julia Rheinhan, la propriété ci-après décrite—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Jacobs (maintenant Front) et Howard, étant une portion des terrains connus sous les Nos 4 et 5, et mesurant 21 pieds de face à la rue Thalie sur une profondeur de 69 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la rue Jacobs.

Les améliorations consistent en une maison basse en bois, convenable pour magasin.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire public.
26 avril—26—9,16,23,30 mai

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. MAI 1868.

Sont invitées à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent ou les parents ou amis de ces personnes. Prière aux journaux de la colonie d'en faire la présente annonce à titre de renseignement.

Arce Isidore	La Blanchette Mlle
Arthel Jean Emmanuel	Le Goadre Jean Baptiste
Avignon Bernard	Lacaze Jean Antoine
Aubriet Charles	Lemerre Paul
	Lapeine P Mme Vve née Vautier Hélène
Barrier Jean Baptiste et Alexandre	Lesbrousart J B
Bérenger François et Pierre	Laroche Jean Baptiste
Théodore	Lambert Henry
Bohm, Nicolas	Martin Jean Claude
Branca Joseph	Massiroc Philippe
Beaumont	Migneaux Joseph
Brun Joseph	Magne Joseph Gaspard
Bonnier Hippolyte	Martin F F Jacques
	Masse Jean Baptiste Mme
Cormeul	Vve Jos Mlle Male ville
Colin Léon	Mercy Alexandre
Clerc Jean François	Martillet Adolphe
Chanel Jean-Jacques	Mondell Napoléon
Calvayrou	Mercier Alexis, docteur
	Moreau Jean
De St-Omer Alfred	Mandret Hippolyte
Dorz Vve	North Hélène Mme
Daniel Jean	
Duclos Lange	Parat Eugène Mme
	Picolle
Eugène Mme	Pinson Philippe
	Perronnet Henry et sa femme Marie Ney
Fouillaut Eugène	
Ferschamp Ernest et Alexis	Reyband née Ernestine Kirsch
	Rochelle Charles
Guilleret François	Rohrer Jean Pierre
Grandadam François	Ragnon Louis
Gombert Marius	Ragagnon Dominique
Gerber	
Geutz Etienne	Tissot Louis Aristide
Hacquet Jules Antoine Alfred Amédée	Undenstock Emile
Hennous François (les héritiers)	Wolff Françoise Mlle
Hore Jean et Mme	Wendeli Benedict
Hecklen Louis	
Heuger Pierre	Zabel Marie
Jagon Ives	
Lableud Adolphe	

Le Chancelier du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouvert tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi.